

# DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS (KID)

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Nom du produit : .....QUALITY LIFE  
 Nom de l'initiateur : ..... AFI ESCA Luxembourg  
 Site web de l'initiateur : ..... www.afi-esca.lu  
 N° de téléphone : ..... Appelez le +352/ 26 37 85 95 pour de plus amples informations  
 Autorité compétente de l'initiateur du document d'informations clés : ..... Commissariat Aux Assurances, Luxembourg  
 Date de production du document d'informations clés : ..... 01/01/2018  
**Avertissement :** Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

Type	Contrat d'assurance vie individuel multi-supports à versements et rachats libres exprimé en unités de compte.
Objectifs	<p>Ce produit permet de se constituer et valoriser un capital en cas de vie au terme du contrat ou de transmettre un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès.</p> <p>Le Souscripteur du contrat peut investir les sommes versées sur les différents supports d'investissement proposés : à savoir des fonds externes de type OPCVM, des fonds internes collectifs (avec ou sans garantie de rendement) ou des fonds internes à gestion dédiée.</p> <p>Les supports en unités de compte proposés sont susceptibles d'être adossés aux actions et obligations de la zone euro et du monde entier tous secteurs d'activités confondus. A l'exception des sommes investies dans le fonds à taux garanti, l'investissement dans ces supports comporte un risque en capital. Le rendement et les performances des sommes investies ne sont pas garantis et dépendent en particulier de l'évolution à la hausse comme à la baisse des marchés financiers.</p>
Investisseurs de détail visés	<p>Le type d'investisseur concerné par ce produit varie en fonction du choix des supports d'investissement disponibles. Ce choix dépend de la capacité de l'investisseur à assumer un risque de perte en capital et de son horizon d'investissement. Le fonds interne à taux garanti s'adresse à un public prudent cherchant la sécurité et à protéger son investissement initial. Les fonds internes collectifs et dédiés sans garantie de rendement et les fonds externes de type OPCVM s'adressent à un public plus averti privilégiant un rendement potentiel plus élevé et acceptant le risque de fluctuations à la hausse mais également à la baisse de leur investissement en fonction de l'évolution des marchés financiers.</p> <p>Les informations spécifiques sur chaque support d'investissement sont disponibles sur simple demande auprès de l'Assureur.</p>
Prestation d'assurances : avantages et coûts	<p><u>Prestation en cas de vie</u>                  Quality Life garantit en contrepartie du paiement d'une ou plusieurs primes, le remboursement au Souscripteur de la valeur de rachat du contrat à la date d'échéance et à tout moment au cours de la vie du contrat.</p> <p><u>Prestation en cas de décès</u>                  Quality Life garantit en contrepartie du paiement d'une ou plusieurs primes le paiement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) de la valeur de rachat du contrat.</p> <p><u>Couverture décès complémentaire (sur option)</u>                  En cas d'option pour une garantie décès complémentaire, Quality Life garantit le paiement au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) d'un capital décès complémentaire pour un montant fixé au contrat, en contrepartie du paiement d'une prime de risque périodique qui est prélevée sur l'épargne portée au contrat.</p>
Durée	<p>Le Produit peut être souscrit pour une durée déterminée ou une durée vie entière.</p> <p>Il n'existe pas de circonstances dans lesquelles l'Assureur peut mettre fin unilatéralement au contrat.</p>

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque

Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés financiers ou une impossibilité de notre part de vous payer.

L'indicateur de risque mentionné au titre de chaque support d'investissement correspond à une durée d'investissement minimum qui doit être respectée. Tout rachat anticipé de votre investissement avant la durée d'investissement recommandée, est susceptible d'entraîner des coûts supplémentaires et des pertes financières.

Ce produit propose un niveau de risque de la classe 1 à la classe 7.



Cet indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce produit pendant la période d'investissement minimale qui vous est recommandée (8 ans).

<b>Indicateur de risque</b>	<p>Les risques et performances associés à ce Produit dépendent des supports d'investissement que vous aurez choisis. Les indicateurs de risque des supports d'investissement disponibles au sein de ce Produit varient de 1 à 7 en fonction de leur nature et de leur profil de risque, et sont définis comme suit :</p> <p>1 = la classe de risque la plus basse, 2 = une classe de risque basse, 3 = une classe de risque entre basse et moyenne, 4 = une classe de risque moyenne, 5 = une classe de risque entre moyenne et élevée, 6 = une classe de risque élevée, et 7 = la classe de risque la plus élevée.</p> <p>Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent, en fonction de la classe de risque effective à un niveau variant de « très faible » à « très élevé », et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, le risque que notre capacité à vous payer soit affectée peut varier de « très peu probable » à « très probable ».</p> <p>À l'exception des sommes placées sur les fonds à taux garanti, le Produit ne prévoit pas de garantie de capital ni de rendement et ne comporte aucune protection contre les risques de marché ou les risques de crédit, de sorte que dans le pire des cas vous pouvez perdre l'intégralité de votre capital.</p> <p>Attention au risque de change. Le contrat est libellé en Euro. Dans le cas où vous investissez sur des supports libellés dans une autre monnaie, votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.</p> <p>Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Vous bénéficiez toutefois du mécanisme légal de protection des assurés contre les risques de défaillance de l'Assureur (voir la section « Que se passe-t-il si AFIESCA n'est pas en mesure d'effectuer les versements »)</p>
<b>Scénarios de performance</b>	<p>Les performances dépendent des supports d'investissements choisis.</p> <p>Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des données relatives aux risques et performances relatifs à chaque support d'investissement dans lequel vous souhaitez investir, et de comparer leur Indicateur de Risque et leurs scénarios de performance respectifs, en consultant les Documents d'Informations Clés (DIC) relatifs à chaque support d'investissement concerné. Les DIC sont mis à votre disposition par votre intermédiaire en assurances en version papier ou électronique préalablement à la souscription et/ou peuvent être consultés sur les sites des sociétés de gestion. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès d'AFI ESCA Luxembourg.</p>

**Que se passe-t-il si AFIESCA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?**

En cas de défaut de paiement de la compagnie d'assurance conduisant à sa faillite ou sa mise en liquidation, le Souscripteur bénéficie d'un privilège de premier rang sur les actifs représentatifs des provisions techniques qui sont séparés des autres engagements de l'Assureur et constituent le gage des assurés. Ce privilège de premier rang confère au Souscripteur le droit d'être payé par préférence avant tout autre créancier et partant l'assurance d'être remboursé en tout ou partie de sa créance.

**Que va me coûter cet investissement ?**

La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les coûts effectifs varient en fonction du choix des supports d'investissement concernés. L'information sur les frais inhérents à chaque support d'investissement figure dans les Documents d'Informations Clés mis à votre disposition pour chaque support d'investissement concerné. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coût au fil du temps			
Investissement de 10 000 €			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4 années	Si vous sortez après 8 années
Coûts totaux	6,32 %	10,14 %	15,07 %
Coûts totaux annualisés Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	7,40 %	2,78 %	2,09 %

\* hors option prévoyance

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Le tableau « Composition des coûts » ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

## Composition des coûts

Investissement de 10 000 €

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	5,00 %	Incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez ; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	1,00 %	Incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Le minimum est de 100 EUR et le maximum de 500 EUR.
	Coûts de production (si préfinancement uniquement)	2,50 %	Incidence des coûts liés au préfinancement de taxes ou autres. Maximum 2,5 % du premier versement, prélevés mensuellement pendant 5 ans (pour 2,5 %, la mensualité est de 0,05 % par mois pendant 5 ans).
	Chargement maximum de gestion sur le contrat	1,40 %	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer votre contrat et tous vos investissements sous-jacents au produit.
	Chargement maximum de gestion sur les fonds internes	2,00 %	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer les fonds internes sous-jacents au produit.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0,00 %	Incidence des commissions liées aux résultats. Nous prélevons cette commission sur votre investissement si le produit dépasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	Incidence des commissions d'investissement. Nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieure à un pourcentage donné.

## Coût de l'option prévoyance

En cas d'option par le Souscripteur pour une garantie décès complémentaire, la Compagnie prélève chaque mois sur l'épargne investie une prime de risque, dont le montant, déterminé sur la base des tables de mortalité de référence, est fonction de l'âge et de l'état de santé de l'Assuré, ainsi que du capital sous risque à la date du prélèvement (le capital sous risque étant défini comme la différence entre le montant de la garantie décès complémentaire, au jour du calcul de la prime de risque, et la valeur de rachat du contrat à cette même date). Une majoration du tarif normal des primes de risque sera éventuellement appliquée par la Compagnie en fonction de l'état de santé de l'Assuré constaté sur la base des formalités médicales accomplies.

Exemple : Pour un Souscripteur de 50 ans qui souhaiterait ajouter une garantie décès d'un montant additionnel de 20 000 EUR à son contrat, le coût mensuel de la garantie décès serait (selon le tarif applicable pour une tête assurée et un capital sous risque de 10.000€) de :  $20\,000 \times 3,46 / 10\,000 = 6,92$  EUR par mois.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. La durée minimum généralement recommandée s'agissant d'un contrat d'assurance vie est de 8 ans. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son intermédiaire en assurances.

À tout moment, le Souscripteur a la possibilité de racheter partiellement ou totalement le contrat. Dans le cas où le Bénéficiaire du contrat a accepté sa désignation, le rachat ne peut être accordé qu'avec son consentement écrit.

Attention, tout rachat anticipé, s'il génère un gain financier, peut donner lieu à des retenues fiscales supplémentaires dans le pays de résidence du Souscripteur. Avant d'envisager toute opération de rachat, vous devez prendre en compte les coûts (voir section « Que va me coûter cet investissement » ci-dessous), le traitement fiscal des gains éventuels, ainsi que les pertes financières que vous pourriez avoir à supporter du fait de l'opération.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute information ou réclamation en relation avec la commercialisation du Produit, vous pouvez vous adresser par écrit directement à l'Assureur, AFI ESCA Luxembourg, 4 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, ou par courrier électronique à [gestion@afi-esca.lu](mailto:gestion@afi-esca.lu).

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse qui vous est apportée, vous pouvez également vous adresser aux organismes suivants :

- L'organisme de médiation luxembourgeois :
  - L'organisme luxembourgeois de médiation de l'Association des Compagnies d'Assurances (ACA) : 12 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, ou par courrier électronique à [mediateur@aca.lu](mailto:mediateur@aca.lu),
- L'autorité de surveillance luxembourgeoise :
  - L'organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances, le Commissariat Aux Assurances (CAA), 7 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, ou par courrier électronique à [caa@caa.lu](mailto:caa@caa.lu),

## Autres informations pertinentes

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires sur le Produit ou sur ses options d'investissement, vous pouvez vous adresser directement à nos services en composant le +352 26 37 85 95. Si ce contrat vous a été proposé par un intermédiaire en assurances, nous vous invitons à contacter celui-ci en priorité pour tout renseignement relatif aux Produit et à ses conditions de commercialisation.

Sauf révision intermédiaire anticipée, le présent Document d'Information Clé fait l'objet d'une mise à jour annuelle qui sera publiée sur notre site internet [www.afi-esca.lu](http://www.afi-esca.lu).